

MORALE LAÏQUE

n°171

Trimestriel d'information de la Fédération des Amis de la Morale Laïque

3 €

2^{ème} trimestre 2011



Réflexions laïques

SOMMAIRE

Morale laïque, comme la FAML dont elle est l'expression écrite principale, est une revue engagée dans la défense et la promotion des laïcités philosophique et politique.

Les articles publiés s'inscrivent dans une ligne rédactionnelle cohérente et solidaire, en même temps qu'ils sont l'expression de la liberté intellectuelle de leurs auteurs.

Nos lecteurs voudront bien comprendre que ces textes obéissent aux "lois du genre" adopté: une étude, un dossier, une note de lecture, un éditorial, un texte d'humeur ne sont à l'évidence pas de même nature.

C'est toujours avec plaisir et intérêt que nous accueillons en libres penseurs leurs observations, remarques et critiques.

Le comité de rédaction

ÉDITO	La belle saison <i>Roger Thirion</i>	3
le CRI de la hulotte	Horeca, tabac: même combat	4
DOSSIER	Réflexions laïques	5
	Cours philosophiques, philosophie, laïcité <i>Roger Thirion</i>	6
	Sciences et croyances: guerre ou paix ? <i>George Sand</i>	9
	Des maux, des mots <i>Philippe Brewaeys</i>	12
LAICITE	En savoir plus... <i>Sonja Eggerickx</i>	15
REGARDS CRITIQUES	Le manger comme culture <i>Guy Jaspert</i>	17

MORALE LAÏQUE

Trimestriel d'information de la Fédération des Amis de la Morale Laïque

■ **rédacteur en chef:** Marie-France Coumont

■ **comité de rédaction:** Philippe Brewaeys, Christian Du Pré, Maryane Fondu, Daniel Leclercq Michel Parisel, Roger Thirion

■ **ont collaboré à ce numéro:** Philippe Brewaeys, Sonja Eggerickx, Guy Jaspert, La Hulotte, George Sand, Roger Thirion

■ **crédits graphiques:** dlritte, gokorko, hemingway81, NASA, vasllvae

■ **abonnements et secrétariat de rédaction:** Myriam Goossens

■ **maquette et mise en page:** Anne De Wolf - Daniel Leclercq

■ **Morale laïque est uniquement disponible par abonnement annuel de 4 numéros.**
Belgique: 10 € - Union européenne: 15 €

dexia: 068-2030844-79
54, Avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles
tél. 02/476 92 83 - fax 02/476 94 35
info@morale-laïque.be
www.morale-laïque.be

■ **éditeur responsable:** Christine Mironczyk,
54, Avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles

■ **avec l'appui**
du Ministère de la Communauté française



Le décalage temporel de la rédaction de la note éditoriale et de la parution de notre revue n'a jamais été un problème banal. Il s'agit, en effet, d'éviter l'impasse d'un discours humaniste convenu, intemporel, quasi abstrait, mais dont, en fait, notre lectorat n'a que faire. Ce que la communauté de recherche laïque que constituent notre revue et son public souhaite c'est d'examiner librement un questionnement qui restera pertinent en dépit d'une actualité en mouvement. Tentons l'exercice.

C'était à peine il y a plus d'un an. Rappelons-nous l'éruption du volcan islandais qui a, des semaines durant, désorganisé par ses nuages de cendres le trafic aérien. Rappelons-nous que la « nature » qui est ce qu'elle est, et qui ne nous veut ni bien, ni mal, d'où nous sommes sortis (« animaux dénaturés » disait Vercors) s'était, comme à Haïti, comme tout récemment au Japon, rappelée à notre souvenir atterré, d'autant qu'il est quasi certain que ce que nous allons appeler d'une formule volontairement prudente, « l'activité humaine » est responsable d'une bonne part de la détérioration climatique (gaz à effet de serre, inondations, réchauffement, etc...) Nature et culture (au sens anthropologique) sont en relation dialectique « douteuse ». Nos modes de production et nos rapports de production sont jugés (qu'il s'agisse du capitalisme ou du quasi défunt mode de production collectiviste d'état). Les noms de Hiroshima, de Nagasaki, de Tchernobyl, de Fukushima sont désormais entrés dans l'histoire, et soulignent tragiquement, en dépit de résistances démocratiques et humanistes le caractère ambigu de ce que d'aucuns osent appeler la « communauté internationale », laquelle est au travail, au moment où se rédige cette note, que cela soit dit en passant, en Afghanistan, en Irak, en Libye, en Côte d'Ivoire....

Notre scepticisme par méthode (et non le nihilisme qu'il pourrait susciter) a du pain sur la planche. Impossible d'oublier que notre Descartes en visionnaire se réjouissait dans le « Discours » de notre capacité de devenir à terme « maître et possesseur » de la Nature... Et notre Camus était bien seul, qui écrivait dans « Combat », le 8 août 1945... *il est permis de penser qu'il y a quelque indécence à célébrer ainsi une découverte qui se met d'abord au service de la plus formidable rage de destruction dont l'homme ait fait preuve depuis des siècles.*

Voici la « belle saison » : ici ou ailleurs, même si le soleil est un peu noir. L'occasion de méditer avant de reprendre les combats laïque et social que nous ne séparons pas...

Dans son « Abécédaire de l'ambiguïté »¹, Albert Jacquard s'insurge contre une idée convenue qu'il juge suspecte : celle qui fait du progrès techno-scientifique une entité neutre, au départ, pouvant se mettre positivement au service du bien, négativement au service du mal. D'un côté les scientifiques et chercheurs à la conscience pure, de l'autre, les décideurs parfois cyniques, enfin la « masse » qui « subit ». Il nous rappelle que la nature a produit « Homo », puis « Homo » a progressivement créé « sapiens », et qu'il y a « autoconstruction ».

Et il écrit : *Nous sommes les enfants de notre fille, la technique : peut-on imaginer pire ambivalence ?*

Dans la phase de leur histoire que vivent actuellement les hommes, le soin de diriger la direction du progrès technique a été délégué à la technique elle-même. Nous considérons comme inéluctable ce « progrès », et nous applaudissons à chaque accroissement de la vitesse des voitures ou des avions, à chaque performance nouvelle des robots, sans tenir compte des drames qui en sont la conséquence, des hommes qui sont broyés par ces changements. Quand cesserons-nous d'être ainsi fascinés ?

Une bonne question. Non ?

Roger Thirion

1 Abécédaire de l'ambiguïté, Point virgule, Editions du Seuil, 1989

Horeca, tabac : même combat !

Le 1er juillet 2011, il sera totalement interdit de fumer dans les cafés et les établissements de jeux comme c'était déjà le cas dans les restaurants et autres lieux publics (transports en commun, entreprises etc...) depuis le 1er janvier 2007. Ainsi en a décidé la Cour constitutionnelle dans son arrêt du 15 mars dernier. Elle a donc annulé la loi du 22 décembre 2009 qui prévoyait des exceptions pour les cafés ne servant que des boissons ou de la petite restauration, mais sur base de critères farfelus.¹ Elle a estimé que cette loi créait des discriminations contraires au principe d'égalité des droits, garanti par notre Constitution.

On est heureux de constater que, pour une fois, les lobbies de l'Horeca et de l'industrie du tabac ont perdu une bataille au profit de la santé publique. Dès l'annonce de cette décision, le SNI (Syndicat Neutre pour Indépendants) a poussé des cris d'orfraie, annonçant par la voix de sa présidente, Christine Mattheeuws, qu'une telle mesure « serait le coup de grâce pour les 12 000 cafés populaires de notre pays ». On peut douter sérieusement de cette affirmation. Si l'on se réfère aux pays étrangers, comme les États-Unis qui nous ont devancés largement, les bistrotts et restaurants n'ont pas périclité depuis le Smoke Free Air Act du 30 mars 2003, interdisant totalement le tabac, sans exceptions « à la belge ». Au contraire, les études sérieuses faites quant à l'impact de cette interdiction sur le chiffre d'affaires des restaurants et bars, par exemple à New York, un an après la mise en œuvre de la loi, prouvent que les recettes des bars et restaurants ont au contraire augmenté de 8,7 % et que la clientèle s'accroissant, le secteur a pu engager 2 800 travailleurs supplémentaires. Les études qui tendent à prouver le contraire sont tendancieuses, partielles, scientifiquement douteuses ou financées par le lobby du tabac.²

Cela n'empêche pas Madame Mattheeuws de poursuivre en exigeant que le gouvernement, avant de rendre exécutoire la mesure imposée par la Cour constitutionnelle, mette en œuvre un plan de relance spectaculaire pour l'Horeca

avec, entre autres mesures, un abaissement radical de la TVA à 6%. Peut-on rappeler à ce secteur qu'il a déjà obtenu en janvier 2010 un abaissement de 21 à 12% de la TVA sur l'engagement formel d'y réduire sérieusement le travail au noir ? Or, d'après les contrôles effectués par l'inspection sociale, la situation ne s'est nullement améliorée depuis ce cadeau fiscal. La proportion du travail au noir reste de plus de 28%, comme les années précédentes³. Quant à la répercussion de cette diminution de 9% sur l'addition des clients, elle n'est qu'un beau rêve, et les patrons de l'Horeca empochent donc 9% de bénéfices supplémentaires.

On peut regretter vivement que les gouvernements successifs n'aient jamais eu le courage ni la volonté de lutter efficacement contre le tabagisme actif et surtout passif. La députée Catherine Fonck rappelait, le 15 mars dernier, en commission de la Chambre, que la cigarette causait en Belgique, chaque année, 20 000 décès de fumeurs et 2 500 de victimes du tabagisme passif, dont la moitié sont des travailleurs de l'Horeca. Avec ces chiffres, notre pays est en tête de l'Union Européenne pour la morbidité tabagique. Si la décision de la Cour constitutionnelle n'était pas intervenue, on risquait d'être enfumé jusqu'en janvier 2014 avant l'interdiction totale, soit 10 ans après l'Irlande et 11 après les États-Unis !

Ce manque d'enthousiasme gouvernemental s'explique par la puissance des lobbies du tabac et de l'Horeca mais aussi par les fabuleuses recettes fiscales qu'engendre la taxation des produits du tabac. En 2009, elles se montaient à 2 353 millions d'euros. L'État n'aurait donc pas vraiment intérêt à éradiquer complètement le tabagisme. Ce calcul cynique explique le peu de moyens financiers dévolus à la prévention : en 2004, la Belgique a investi l'équivalent de 0,23€ par habitant dans celle-ci alors que les spécialistes considèrent qu'il faudrait y consacrer dix fois plus de moyens pour qu'elle soit efficace⁴. La mesure principale adoptée pour réduire la consommation de tabac reste l'augmentation régulière des prix des produits

1 Il était permis de fumer dans un débit de boissons qui ne servait que de la nourriture emballée (comme des chips ou des soupes en sachet) mais pas de la nourriture fraîche (comme des rondelles de saucisson ou des cubes de fromage) !

2 Voir l'étude faite par le Smoke Free Europe Partnership en mai 2005 pour l'Union Européenne. http://www.cpha.ca/uploads/progs/substance/tobacco/smoke-freeeuro_french.pdf

3 Voir D.H., 18/02/2011. <http://www.dhnet.be/infos/societe/article/343534/chiffres-du-travail-au-noir-dans-l-horeca-stables-malgre-la-baisse-de-la-tva.html>

4 Voir « Livre Blanc. La prise en charge du cancer en Belgique » p.10 http://www.sante-environnement.be/IMG/pdf__05_livreblanc.pdf

Suite page 19

DOSSIER

Réflexions laïques



« Cours philosophiques », philosophie, laïcité, Une responsabilité délicate

L'auteur de cet article n'a pas accepté d'un cœur léger la responsabilité de traiter la délicate question de cette « histoire belge » d'un cursus scolaire qui ignore la philosophie, mais pratique les « cours philosophiques » ! Rappelons qu'il s'agit là des cours de religion et de morale inspirée par celles-ci et du cours de morale non confessionnelle (confié en Flandre non plus au Ministère de l'Éducation, mais au RIBZ- Raad voor inspectie en begeleiding niet-confessionele zedenleer : professeurs d'université, enseignants, représentants des parents, syndicalistes socialistes et libéraux, organisations laïques... agissant comme pouvoir organisateur...).

Au-delà de cette assez copieuse référence... subsiste ce fait « belge » : le législateur, depuis le Pacte scolaire, confie la formation morale et philosophique aux titulaires des cours de religion (dont le temporel est reconnu) et du cours de morale non confessionnelle, de la première primaire à la rhétorique.

Pas d'un cœur léger, disais-je, parce qu'il y a trop longtemps que la FAML (une des très anciennes associations constitutives du CAL) aux prises, il est vrai, avec la baisse significative du militantisme, à des problèmes budgétaires graves, à des déménagements successifs et rapprochés, à un effectif rabeté de permanents, à une division du travail insuffisamment explicite tant avec le CAL qu'avec d'autres instances de la laïcité organisée, déstabilisée donc (en tout cas cherchant un nouvel équilibre), n'a pu consacrer du temps à se redéfinir et, par la même occasion, à se rappeler suffisamment ce qui fut et reste (encore que ce ne soit pas, loin de là, sa seule raison d'être, comme le montrent, malgré tout, sa revue et ses publications, l'activité de ses associations) sa vocation historique : la défense et la promotion du cours de morale non confessionnelle inspiré par l'esprit du libre examen.

L'auteur de cette note va donc s'efforcer d'aborder la question avec pru-

dence, tentant d'exprimer - une fois de plus - ce qui lui paraît être la sensibilité/volonté dominante de la FAML en cette matière.

Le cours de morale « en situation » ?

Se poser cette question revient à se demander d'où nous venons, où nous allons, et dans quel contexte historique et politique.

C'est à quoi j'ai procédé naguère¹ et plus récemment², et qui je le pense, montrait clairement que le cours de morale non confessionnelle à organiser obligatoirement, vu la loi issue du Pacte scolaire, dans tous les établissements officiels, tant de l'État, que des Communes et des Provinces, pouvait être considéré comme une avancée laïque en tant que telle, et que le fonder clairement sur le libre examen, plus tard, en était une autre. Comme toutes les « conquêtes », comme tous les « acquis », nous en mesurons aussi la précarité, qui fondait d'ailleurs notre volonté de les défendre. Et le moins que l'on puisse dire à ce propos, c'est que cette tâche militante a été non seulement difficile, ingrate, encombrée d'obstacles extérieurs et intérieurs : une relecture de notre article cité plus haut serait très éloquente à ce propos. Cela dit, ce dernier montre aussi



qu'en dernière analyse, la FAML sut rester fidèle à sa vocation, à sa raison historique d'exister, mais souvent un peu seule, se heurtant parfois à la méfiance (la Ligue), à l'indifférence ou à l'oubli (la CGSP), au manque de prise en considération (le CAL). Mais forte de sa proximité- disons objective à tout le moins- avec les titulaires, l'Inspection, et, soyons de bon compte, de la sympathie du monde laïque lato sensu, elle est toujours parvenue, in extremis, à « mobiliser » en vue du maintien d'un cours dérangeant tant du point de vue budgétaire qu'idéologique : qu'est-ce donc que ce cours engagé jusqu'à considérer que la capacité de révolte soit une valeur laïque !

Le lecteur qui consulterait les contributions citées plus haut reconnaîtrait que j'ai mis un point d'honneur à rendre compte aussi des réajustements idéologiques qui s'étaient instaurés : la « Ligue » a nuancé sa position « républicaine », la CGSP aussi- qui n'a plus oublié ses affiliés et militants maîtres et professeurs de morale, et le CAL a pris largement en compte l'argumentation FAML jusqu'à susciter lui-même réflexions, dossiers, et même la mise en place du Conseil supérieur de la morale laïque³.

Conviction et responsabilité

Le problème reste cependant entier de l'histoire belge d'un cours à vocation universaliste réduit par le législateur à se présenter comme une vision particulière du monde aux côtés de cours de religion et de morale inspirée par celles-ci, au sein de l'école publique régie par les décrets sur la neutralité garantissant à ce réseau l'objectivité scientifique. Et ce, au moment où d'autres religions frappent à la porte de nos écoles pour y être enseignées ! Et ce, au moment où, depuis la rentrée de septembre 1998, l'application du décret du 13 juillet de la même année, rend, au niveau primaire, l'organisation des « cours philosophiques, scandaleusement calamiteuse et antipédagogique, d'inspiration strictement budgétaire. Pourquoi ne pas le dire, pourquoi ne pas faire cet effort d'esprit historique, reconnaître à la loi de 1959, son sens et sa portée, mais dire aussi que sa « logique » est devenue une véritable machine infernale qui place les directions, les titulaires, les élèves dans une situation dont l'inconfort intellectuel et pédagogique n'est plus à démontrer ? Dans une école publique neutre (et le combat pour la neutralité doit être considéré, lui aussi, comme une conquête laïque) qui tolère en son sein des cours de

religion au contenu parfois prosélyte, incompatible avec les décrets qui interdisent cette dérive. Ne prenons que ces exemples : le transformisme enseigné au cours de biologie, nié par tel ou tel dogme, sans oublier Voltaire, Sartre ou la Shoà, ou tel ou tel extra muros à Breendonck... Ces faits sont connus. Ils sont insupportables. Il s'est même trouvé tel dirigeant du MRAX pour parler de la dictature de la neutralité !

L'humanisme laïque, quelque part, est à « inventer tous les jours », comme disait Sartre, et se trouve, à mon sens, entre l'éthique de la conviction et de la responsabilité. Nous ne sommes plus en 1959, et la problématique qui nous occupe est à replacer dans une vue d'ensemble d'un enseignement qui ne se porte pas très bien, tant du point de vue matériel que symbolique : état des bâtiments, pénurie en matière de recrutement, formation continuée déficiente, traitements insuffisants, conditions de travail souvent déplorable, saga des décrets sur les inscriptions, adolescents souvent anonymes, etc... La « question scolaire » que la FAML n'a cessé d'évoquer, de regarder droit dans les yeux, a brutalement été posée par les syndicats enseignants en 1990 et en 1996, et le moins qu'on puisse en dire, c'est que ces combats significatifs- dont nous



fûmes solidaires - n'ont produit que peu d'effets positifs. Quelques balcons d'oxygène sans plus et des doctrines et des pratiques plus sophistiquées que réelles : discriminations positives, encadrement différencié, et autres décrets visant sans rire une « école de la réussite » et une réelle « mixité sociale » sans s'en donner les moyens réels.

Nous pensons inutile de détailler ce tableau consternant sur lequel notre revue n'a jamais fait l'impasse⁴, mais auquel nous voulons concrètement ajouter un élément pour celles et ceux qui auraient la mémoire courte, ou seraient trop jeunes pour s'en souvenir : c'est l'offre considérablement diminuée (et il s'agit là d'un euphémisme) d'un enseignement humaniste (disparition dans le cursus des cours d'éveil artistique et scientifique : musique, dessin, travaux manuels, initiation esthétique, civilisation grecque, histoire des sciences et même conseils de classe.) Le comble, il s'est parfois trouvé des « chercheurs » en pédagogie pour cautionner ces mesures dont la transparence budgétaire était évidente. Ajoutons-y un flou faussement démocratique : les conseils d'école appelés à « autogérer » ce malthusianisme, tout comme le bricolage douteux concernant les contrôles, les examens, les délibérations, et ce au nom du « projet d'établissement », avec les conséquences anomiques inévitables dans le monde adolescent.

Dépasser l'indéfendable

C'est ce contexte-là - incontournable - qui est celui des « cours philosophiques » et de l'enseignement de la philosophie. Et nous ne ferons pas l'injure aux lecteurs de notre revue de leur démontrer que celui-ci est indispensable ! Nous précisons simplement que l'idée « belge » de l'enseigner dès l'école primaire est épatante, et que sa concrétisation expérimentale, ici ou là, ne cesse de le prouver. Il faut la retenir et la développer, mais imaginer que ce cours puisse s'ajouter aux « cours philosophiques » actuels relève d'un mauvais usage de l'utopie.

Un bon usage, par contre, pourrait être de faire des travaux du CEDEP, Centre d'étude et de défense de l'école publique, un rassemblement non négligeable d'une dizaine d'institutions et de mouvements, (et auquel la FAML participe), l'APED, l'Appel pour une école démocratique, le CAL⁴, un modèle opératoire souli-

gnant le caractère obsolète, injuste, inégalitaire, pour différents motifs soulignés plus haut, de la situation actuelle de l'enseignement, et d'en faire autant de pistes qui permettraient d'en envisager le dépassement *qualitatif* : la fusion des réseaux, une école commune, un cours commun conséquent, d'initiation à la philosophie, à la morale, à la citoyenneté qui « devrait dépasser les clivages actuels entre « cours philosophiques » en incluant dans le cursus une information impartiale- respectueuse des décrets d'inspiration anthropologique tant sur le fait religieux que sur le fait agnostique et/ ou athée et leurs implications morales, et ce, par une présentation tant de l'histoire que de l'actualité de ces diverses conceptions du monde ».

Il s'agirait là, effectivement, de ce qu'on appelait naguère une « réforme de structure » (laquelle inverserait enfin l'évolution actuelle, détestable, qui ne peut que favoriser entre autres la privatisation élitiste de notre enseignement).

Ce qui suppose bien évidemment un travail réflexif d'ensemble des forces vives attachées à l'idée d'un grand service public d'enseignement : ce qui ne gêne rien, ce travail est d'ores et déjà entamé, et attend des relais politiques courageux.

D'aucuns nous diront : et les droits professionnels des titulaires actuels ?

C'est une évidence syndicale : ils doivent être protégés, et ces travailleurs étroitement associés à ce que nous pourrions appeler une période transitoire qui ferait déjà une large place à la philosophie et à un socle commun de valeurs humanistes. Déjà largement partagées d'ailleurs.

Roger Thirion

1. Petite contribution à l'histoire du cours de morale in « Morale laïque » n°124, 3^{ème} trimestre 1999.

2. A propos des cours philosophiques in « Morale laïque » n° 156, 3^{ème} trimestre 2007

3. Le cours de morale laïque : lieu d'une société ouverte, outil de réflexion, Espace de libertés, décembre 2001 ; L'avenir de l'enseignement public, outil de réflexion, mars 2009 ; Chantiers pour le cours de morale, 2009.

4. CEDEP, 2010, Réflexions en vue d'un système éducatif plus performant pour tous les enfants ; voir aussi « Morale laïque » n°156, les contributions de Guy Vlaeminck, Ligue, Nico Hirtt, APED, Claudine Leleux, Michel Parisel.

Sciences et croyances : guerre ou paix ?

L'espèce humaine, depuis qu'elle pense, a un besoin vital d'espoir et de certitudes. Espoir d'un bon résultat de chasse pour nourrir son clan, d'un temps clément pour l'évolution de ses semailles, de jours heureux, de travail, espoir de supprimer la souffrance ou espoir simplement de vie.

Cet espoir, l'Homme l'a cultivé au travers des âges et des civilisations de différentes manières. Nous savions déjà que les rites participaient de manière universelle comme remèdes à l'angoisse existentielle et à la survie de l'espèce. Peut-être aussi, était-ce une approche pour tenter de donner un sens, sinon un objectif à son existence ou encore pour améliorer la connaissance de lui-même comme des autres?

Cette démarche pourrait se dénommer religiosité ou mysticisme avec, pour certains, une quête d'absolu et de perfection que nous savons inaccessible et une espérance illusoire d'immortalité. Le scientisme - l'utopie d'une rationalité absolue - et d'une science capable de résoudre tous nos problèmes serait aussi à considérer comme illusoire.

Une fois sa sécurité, sa survie assurée, même temporairement, l'Homme a sans doute tenté de comprendre son environnement mystérieux et d'approcher *une* première vérité: des forces qu'il ne maîtrise pas influencent son existence. De ce constat, il résulta des croyances diverses en l'existence d'un ou de dieux organisateurs et puissants, croyances exploitées ensuite pour asseoir, puis renforcer un pouvoir sous lequel nous vivons encore -mais je l'espère de manière utopique- dont nous vivrons les ultimes soubresauts. L'Homme en effet a apporté une «touche» particulière à son existence: son besoin d'analyse critique du réel l'a amené à se rebeller contre

l'autorité et les «vérités révélées». Et ils furent nombreux, les anonymes à succomber sous les tortures physiques et morales de la «Sainte Inquisition», ces tribunaux ecclésiastiques installés sous Grégoire IX dès la fin du XII^{ème} siècle (1233) et qui furent tellement efficaces! L'Histoire, orientée largement par un cléricalisme puissant, n'a retenu le nom que de quelques personnalités rebelles incontournables, considérées et parfois traitées comme hérétiques: Guillaume d'Ockham, Oresme, Descartes, Giordano Bruno, Galilée, Ernest Renan, Francisco Ferrer, L'évolution des connaissances -conduite par ces rebelles- a autorisé et provoqué la chute de certains dogmes et a permis l'avènement de la méthode d'analyse rigoureuse et scientifique. Il convient néanmoins d'indiquer les limites de la science et d'être prudent pour ne pas tomber dans le scientisme. Montaigne nous montrait déjà l'exemple en rapportant que «c'est folie de rapporter le vrai et le faux à notre suffisance»¹.

Si nous n'avons aucun droit d'affirmer atteindre LA VERITE, nous revendiquons le droit de penser autrement que ce qu'ont voulu et veulent encore imposer les religions de toutes origines ; au nom de la liberté philosophique que les laïques défendent, il n'y a pas place pour une « législation religieuse » qui dirigerait la conduite

¹ Essais, livre I, chapitre XXVII, titre du chapitre, page 136 dans l'édition Arléa de 1992.

des citoyens de la naissance à la mort.

Dès lors, comment organiser la société en préservant la liberté de pensée et d'action de l'individu sans impositions dogmatiques de groupes de pression religieux ? La démarche scientifique peut fournir des arguments essentiels pour apporter des réponses favorables à une plus grande démocratie.

L'approche scientifique de la nature des choses qui nous entourent et que nous tentons d'expliquer n'est pas récente ! James Ussher, archevêque d'Armagh, chef de l'Eglise anglicane, primat d'Irlande en 1625, apporta les preuves, en 2000 pages, de la création de la Terre le 23 octobre 4004 avant JC à midi, heure de Greenwich. C'est sur base d'une étude fouillée et précise des écrits à sa disposition que la chronologie de la genèse a été établie... Les « certitudes » des primates -les mammifères supérieurs- sont basées essentiellement sur l'observation personnelle directe et visuelle : du moins, est-ce l'image embellie de la science auprès du « grand public ». Déjà avant Francis Bacon (1561-1626), mais depuis ce philosophe surtout, il est largement admis que les sciences de la nature sont *inductives*, c'est-à-dire qu'elles reposent sur le raisonnement consistant à passer d'énoncés relevant de l'observation ou de l'expérience à des énoncés universels (c'est le passage du particulier au général).

La démarche actuelle est tout autre ; je cite Stephen Jay Gould : « **la science est constituée par une batterie de techniques d'observation et de déduction, toutes dirigées vers la mise à l'épreuve de propositions qui peuvent, en principe être réfutées catégoriquement. La restriction de son domaine d'application aux seuls phénomènes directement observables entraverait son fonctionnement de façon intolérable** »².

Cette définition permet d'inscrire en faux la négation de l'évolution par les créationnistes, sous prétexte de la non observabilité directe du phénomène.

Désormais, la démarche scientifique -et ce depuis Einstein et Popper notamment- procède par l'adoption provisoire d'énoncés généraux, de théories préconçues, qui, si elles sont sérieuses, doivent être **falsifiables** (selon la formule de Popper), c'est-à-dire susceptibles d'être réfutées to-

talement ou partiellement par l'analyse objective d'une situation dans laquelle la théorie pourrait être mise en défaut.

Cette démarche peut être résumée de la manière suivante : partant d'une hypothèse, des expériences sont imaginées, programmées et réalisées afin d'éprouver l'hypothèse formulée ; si les résultats semblent correspondre à l'idée émise, ils seront utilisés pour construire une théorie qui sera remise continuellement en question, éprouvée et interprétée pour consolider la théorie ; si ce n'est pas le cas, c'est-à-dire si l'hypothèse ne se vérifie pas, l'idée est abandonnée et remise en question (retour au point de départ) :

La démarche scientifique procède toujours de cette manière en mettant en doute les résultats obtenus, en les répétant et en les soumettant à l'analyse statistique la plus rigoureuse possible.

Cela n'exclut pas les éventuelles fraudes ou tricheries (les scientifiques soumis à des pressions d'ordre économique, parfois politique, ne sont que des hommes et ils ne sont pas tous probes !) ; elles sont généralement démasquées rapidement, notamment par la rigueur déployée par les lecteurs des articles chargés d'en faire l'analyse critique. L'attitude générale est néanmoins la préservation d'une honnêteté intellectuelle à toute épreuve et d'une culture du doute permanent. A l'opposé de cette démarche, on trouve les tentatives très nombreuses des dogmes religieux. Le créationnisme tente de s'insérer dans les cours scientifiques et certains Etats ont déjà répondu favorablement aux pressions religieuses dans cette voie. On connaît son impact aux Etats-Unis, il est aussi présent en Europe. Avec les incertitudes et les inquiétudes -réelles ou fantasmagiques- concernant notre survie sur la planète, un catastrophisme renaissant se développe, inquiète et trouve écho chez des esprits faibles. L'ambiguïté entretenue par les religions (vouloir imposer l'équivalence sur le plan scientifique de la biologie darwinienne et du dessein intelligent) constitue une grave atteinte en faveur d'un retour à l'obscurantisme moyenâgeux.

Ce n'est donc pas par goût des célébrations que 2009 a été proclamée année internationale de l'astronomie par l'UNESCO. Dans le courant de l'été 1609, le professeur de mathématique Galileo Galilei présente aux ingénieurs de l' Arsenal de Venise une

lunette d'approche fournissant des images d'une netteté incomparable et un grossissement de 9 fois. Les amis, chargés de la défense de la ville, sont enthousiastes et savent qu'avec un tel instrument, ils ne devront plus craindre d'attaque surprise. Les ressources financières de Galilée et sa réputation s'améliorent nettement : la République de Venise lui garantit en outre la liberté totale de pratiquer des recherches. Il perfectionne sa lunette pour arriver à un grossissement de 30 fois, ce qui lui permet d'observer Jupiter et ses satellites, ensuite Vénus, ainsi que leur progression dans le ciel. Les observations sont de plus en plus nombreuses et précises ; elles amènent Galilée à la conclusion que l'astronome Ptolémée et le philosophe Aristote sont dans l'erreur et que c'est l'hypothèse de Copernic qui est la bonne, c'est-à-dire que la Terre n'est pas le centre de notre système solaire.

Tout cela est contraire au texte de la Bible ; une première interdiction de diffuser ses observations intervient en 1616 ; Galilée ruse et attend 16 ans avant de publier³. Le pape Urbain VIII le fait traduire devant le tribunal de l'Inquisition. On connaît la suite : sous peine d'être emprisonné pour avoir diffusé des idées contraires à la foi catholique, il doit renoncer publiquement au système de Copernic et jurer qu'il n'en dira plus rien, sauf en aparté, au moment du jugement, du moins est-ce l'anecdote propagée. C'est plus d'un siècle plus tard -en 1758- que le pape Benoît XIV sera obligé de prendre en compte l'idée selon laquelle le soleil est au Centre de notre galaxie. Le livre de Galilée sera néanmoins interdit de lecture jusqu'en 1835 ! Et c'est plus récemment encore que Jean-Paul II reconnaitra que l'Eglise a commis une erreur en condamnant Galilée.

L'approche scientifique, rationnelle et libre a permis d'annihiler la croyance, le dogme, les diktats de l'Eglise dominante ...mais il en a fallu du temps, du courage et de l'obstination. Et encore, ne s'agit-il ici que de l'astronomie.

Bien plus dérangeantes pour les religions sont les hypothèses concernant tout ce qui touche au monde vivant ; ce n'est donc pas plus pour le goût des célébrations qu'il faut nous intéresser au bicentenaire de la naissance de Charles Darwin et au 150^{ème} anniversaire de la publi-

2 Comme les huit doigts de la main, réflexions sur l'histoire naturelle », Seuil, 1996.

3 « Dialogo di Galileo Galilei Linceo », Florence: Gio: Batista Landini, 1632.

cation de son oeuvre maîtresse⁴. Charles Darwin naît le 12 février 1809 dans une famille unie dans une contestation des idées dominantes en matière de politique et de religion ; elle se passionne pour les sciences, apprécie la démocratie, combat l'esclavage.

L'une des figures les plus originales est le grand-père, Erasmus Darwin, médecin, qui publie en 1796 « Zoonomia, or the Laws of the Organic Life », dans lequel il stigmatise le dogme de la création des espèces et de la fixité des différentes catégories d'êtres vivants ; sous l'action des besoins, les organismes et les espèces se transforment progressivement.

Cette publication précède de treize ans celle de Lamarck, le naturaliste français qui fut le premier à avoir entamé l'émancipation et la libération de la pensée dogmatique fixiste, défendue à l'époque par Cuvier et, partiellement, par Buffon.

L'héritage culturel de Charles Darwin est donc important.

Après quelques années d'études de médecine d'abord, de théologie ensuite, il entretient des contacts étroits avec des personnalités scientifiques (botanistes, géologues, naturalistes). Remarqué et apprécié par le botaniste Henslow qui lui renseigne un poste non rémunéré pour un voyage circumterrestre, Charles Darwin embarque le 27 décembre 1831 à bord du navire « Beagle » avec son matériel de naturaliste. Il reviendra à Londres près de cinq ans plus tard -en octobre 1836- avec une moisson étonnante de notes, de résultats d'expérience, de réflexions, de collections d'oiseaux, de reptiles, de roches et de fossiles

Rempli de doute, il attendra encore de nombreuses années avant de publier le fameux texte sur l'origine des espèces (1859). Il écrira énormément et se confiera à des amis, des familiers, des membres de la Royal Society, et réfléchira pendant 23 ans avant de publier. Sa conviction se forgera lentement, avec inquiétude dans ses questionnements, plein d'audace dans ses hypothèses, plein de prudence dans ses conclusions. Ses lettres, ses carnets de notes en témoignent ; trois exemples : « **je suis presque convaincu (contrairement à l'opinion que j'avais au début) que les espèces ne sont pas immuables** » ;

« **Le changement n'est pas produit par la volonté de l'animal, mais par la loi d'adaptation** » ; « **je suis arrivé à la conclusion hétérodoxe qu'il n'existe rien de semblable à des espèces créées indépendantes, que les espèces ne sont que des variétés fortement définies** ».

Stimulée par Charles Lyell, la décision de Darwin de publier, résulte de l'envoi d'un manuscrit de Wallace, naturaliste comme lui, qui pourrait lui ravir l'antériorité, alors qu'il travaille à son oeuvre depuis tant d'années. « L'évolution des espèces » connaît un succès foudroyant : la première édition (1200 exemplaires) est épuisée en un jour ; plusieurs éditions successives seront imprimées en quelques années.

Des controverses surgiront et surgiront encore ; les plus virulentes proviennent des milieux religieux intégristes, tels certains milieux islamistes refusant toujours la transformation des espèces (l'évolution), malgré les progrès des connaissances en génétique, en immunologie, Aujourd'hui, la très grande majorité des scientifiques a abandonné la thèse fixiste de la création par un demiurge organisateur qui aurait écrit les textes bibliques. Persiste néanmoins encore une opposition particulière entre la vision dynamique des sciences naturelles et la vision statique du monde des religions, celle du créationnisme. Les progrès des sciences naturelles ne sont pas pour autant antireligieux. Les sciences et les religions jouent des rôles différents et ont une signification différente dans la vie de l'être humain. Ne pas être d'accord avec ce principe résulte de positions politiques et mène inéluctablement à des tensions. Développons un esprit de tolérance, mais sans se laisser abuser par ceux-là mêmes qui, prônant aujourd'hui la tolérance, proclamaient auparavant leurs vérités absolues et condamnaient ceux qui n'acceptaient pas leurs croyances.

Si nous pouvons écartier progressivement les voiles de l'ignorance, nous n'avons cependant aucun droit d'affirmer atteindre UNE vérité universelle et permanente; cultivons plutôt le doute et l'ouverture aux idées; notre société démocratique est une force, la tolérance qui nous dirige est sagesse, la fraternité qui nous anime est beauté.

Ce serait la voie d'un perfectionnement de l'humanité qui donnerait un sens à l'existence.

George Sand



⁴ « On the Origin of Species by Means of Natural Selection, or the Preservation of Favoured Races in the Struggle of Life, London, John Murray, 1859. Dans la 6ème édition de 1872, le premier mot « On » du titre est supprimé.

Des maux, des mots

« Le poids des mots, le choc des photos », tel était le slogan choc d'un hebdomadaire français à succès. Si nous sommes aujourd'hui abreuvés d'images, les mots et expressions employés dans le débat sur l'islam sont bien souvent révélateurs de maux.

Intégrisme laïque et laïcard

Une expression horripilante est ainsi devenue à la mode : « intégrisme laïque », équivalente dans la tête de ses utilisateur au terme « laïcard ». Il y aurait donc cachés dans nos rangs des Ben Laden de la Hulotte, des Mgr Lefebvre du Flambeau. Déjà qu'on nous qualifie régulièrement d'incroyants, d'agnostiques, d'apostats,...., tous mots au préfixe privatif, comme s'il nous manquait quelque chose, comme si nous étions des handicapés mentaux.

Véritable oxymore, cette expression nous place exactement à l'endroit où nous ne sommes pas. Le projet laïque est humaniste et libérateur de l'être humain. Il remplace les croyances et autres bigoteries par la seule force capable d'améliorer nos vies et celles de nos semblables, notre spécificité par rapport à l'ensemble des êtres vivants sur notre planète : la raison. Il pourrait se résumer aux trois mots qui ornent les frontons des mairies françaises : liberté, égalité, fraternité. Exit donc l'intégrisme laïque.

Pourtant, l'expression fait des dégâts : même mon vieux copain Pierre Kroll, peu suspect d'être confit à l'eau bénite, l'a utilisée dans un billet-radio pour qualifier l'attitude des laïques qui se sont opposés à la présence d'Yves Leterme et de Pieter De Crem (deux ministres CD&V) comme représentants officiels de la Belgique à la béatification de Jean-Paul II. Nous avons pourtant raison de ne pas vouloir voir se mélanger croyance privée et représentation officielle. Mais, pa-

radoxe, qui s'indigne de la présence régulière d'élus du peuple à des ruptures de jeûne lors du ramadan ? S'ils se comportent de la même façon à la fin du carême, c'est de manière bien plus discrète et privée.

Accommodements raisonnables

Dans ce pays de longue tradition catholique, nous avons mis des siècles à nous débarrasser du joug des curés. Ne revenons pas sur le royal incident de 1991 concernant l'adoption de la loi dépénalisant partiellement l'avortement, alors que nous étions un des derniers états européens à maintenir cette interdiction archaïque. Mais rappelons-nous tout de même qu'il a fallu attendre 1999 et la mise en place d'un gouvernement excluant les partis ouvertement chrétiens pour obtenir des avancées en matière éthique. Pensons simplement à la reconnaissance des droits des homosexuels. Chaque fois que Monsieur Léonard s'en prend à eux, nous pouvons joyeusement lui tomber dessus à bras raccourcis. S'indigne-t-on avec la même virulence contre les Etats du monde arabo-musulman qui assassinent légalement ces mêmes homosexuels ?

Ce même paradoxe revient quant à la question de la pédophilie, la Belgique étant un pays hypersensible sur la question depuis l'affaire Dutroux. Le parlement belge, et c'est tout à son honneur, a créé une commission d'enquête sur les pratiques inavouables de représentants de la sainte église romaine. Mais, à nouveau, qui s'indigne de la légalisation de la pédo-

phile dans certains Etats du monde musulman qui permettent à de vieux schnoks de rallumer leur sexualité en épousant de la chair fraîche ? Sans parler de la lapidation des femmes infidèles, des mains tranchées des voleurs, de la pendaison des homosexuels...

Ce ne sont bien sûr pas ces pratiques barbares que réclament d'introduire en Belgique les croyants musulmans. Par contre, la notion d'« accommodements raisonnables » est apparue, venue du Québec. Dans ce modèle, l'Etat traite les individus différemment les uns des autres, en fonction de leurs pratiques religieuses. Bref, on nous propose de parcelliser, de communautariser la société en fonction des particularités religieuses de chaque individu. Nous ne pouvons que faire nôtre la conclusion d'un excellent appel lancé par un collectif dans « La Libre » voici deux ans : « Contre cette logique, nous en appelons à un modèle de société où tout citoyen jouit des mêmes droits et des mêmes devoirs. Que ces droits et devoirs doivent parfois être repensés - que l'on pense par exemple au calendrier des congés scolaires, qui fait la part belle à des fêtes religieuses chrétiennes que peu de gens célèbrent encore - ne fait aucun doute. Mais il est essentiel que le fil conducteur de cette réflexion reste l'intérêt général, et non l'octroi de privilèges ou de dérogations à une communauté de croyants particulière »¹. Eh quoi, nous ne nous sommes tout de même pas battus pour enlever les crucifix des classes, une mesure sur laquelle l'Italie vient de revenir, pour les remplacer par la viande halal dans les cantines !

Islamophobie

Mais d'où vient ce malaise, singulièrement dans les milieux de gauche, dans le traitement différencié de ces deux religions du livre ? Outre l'électorisme, la gauche ne perçoit-elle pas erronément que l'islam serait la religion des « pauvres », de la « nouvelle classe ouvrière » ? Elle aurait dès lors oublié cette citation fondatrice de Karl Marx : « La misère religieuse est, d'une part, l'expression de la misère réelle, et d'autre part, la protestation contre la misère réelle. La religion est le soupir de la créature accablée par le malheur, l'âme d'un monde sans cœur, de même qu'elle est l'esprit d'une époque sans esprit.

¹ <http://www.lalibre.be/debats/opinions/article/503255/raisonnables-les-accommodements.html>

C'est l'opium du peuple » (Contribution à la critique de la philosophie du droit de Hegel).

On ne peut que souligner la lucidité, et surtout le courage, de la conseillère communale PS Hafida Draoui, musulmane pratiquante, qui constate une radicalisation et un enfermement dans la communauté musulmane à Bruxelles : « Cela peut venir des mosquées, via les frères. Le vendredi, il y a plein de choses qui se disent. On sait bien qu'il y a des discours conservateurs qui s'expriment. C'est assez effrayant de se rendre compte de cela, alors que l'islam est une religion merveilleuse » déclarait-elle dans « Le Soir »².

Un intéressant point de vue a récemment été émis par le philosophe Pascal Bruckner³ sur les raisons qui amènent à ce que toute critique de l'islam soit immédiatement invalidée, taxée d'« islamophobie ». Parle-t-on de christianophobie, de judéophobie ? Rarement. De libéralophobie, de socialophobie ? Jamais. L'islamophobie a été remise au goût du jour par les mollahs iraniens dans la seconde moitié des années '70, après la mise en place de la République islamique (un autre oxymore) pour coller au terme « xénophobie » permettant ainsi de « sanctuariser » l'islam, en en faisant la seule religion dont toute critique serait aussitôt assimilée au racisme. L'autre avantage, non négligeable, de l'utilisation du concept « critique de l'islam = racisme » est de souder tous les musulmans, d'empêcher les individus de succomber, en exerçant leur libre arbitre, aux sirènes des critiques justifiées émanant par exemple du monde laïque.

A ce propos, Hermine Gulhagopian a fort justement rappelé en cette année où nous avons célébré le quarantième anniversaire de l'AML de Molenbeek que cette section qu'elle préside participe activement à la création et à l'animation du Front Antiraciste dans cette même commune au début des années '80, quand l'extrême droite tenait le haut du pavé. Nous n'avons pas à porter de jugement sur nos sœurs ou nos frères humains qui ressentent le besoin de se référer à un phénomène religieux pour traverser ce qui peut apparaître comme notre absurde condition humaine, tant qu'il s'inscrit dans un cadre privé. Mais nous avons le droit voire le devoir de critiquer, même de manière virulente,

² <http://archives.lesoir.be>, tapez ensuite Hafida Draoui

³ <http://www.liberation.fr/societe/01012303767-l-invention-de-l-islamophobie>


l'islam comme n'importe quelle autre religion.

Révolution Twitter

Nous ne pouvons que nous réjouir des phénomènes anti-dictatoriaux qui agitent le monde arabo-musulman, de cette aspiration de la jeunesse à l'ouverture démocratique et de l'absence totale des djihadistes à la sauce Ben Laden dans ces événements. Mais une révolution n'est pas l'addition d'ordinateurs, de sites dits « de socialisation » comme Twitter ou de téléphones portables. Quels seront demain les nouveaux rapports sociaux dans ces pays politiquement et socialement déstructurés par des décennies de dictature ? Les seules structures qui sont encore en place aujourd'hui prônent peu ou prou un modèle islamiste par nature globalisant, totalitaire voire fascisant. Les démocraties européennes ont donc tout intérêt à envoyer des signaux qui montrent à cette jeunesse que l'on peut vivre en société sans être sous le contrôle d'appareils cléricaux d'inspiration totalitaire.

L'adoption en France et en Belgique d'une loi interdisant le voile intégral, symbole s'il en est de l'asservissement des femmes, est une excellente chose. Mais les « accommodements » cités plus haut sont-ils bien « raisonnables » dans ce contexte ? En février 2004, on qualifiait de féministes « ultras » les sénatrices comme Anne-Marie Lizin qui s'opposaient à ce que la répudiation soit inscrite dans le code civil international belge. Finalement, la loi fut adoucie mais laisse encore la place aux responsables religieux dans les pays musulmans dans le mécanisme de répudiation si les deux conjoints résident en Belgique ont la nationalité d'un pays qui accepte cette répudiation. « Ultras » ! Aurait-on accepté que les curés aient encore leur mot à dire dans les procédures de divorce en Belgique ? Et c'est peu dire que les autorités marocaines n'ont que modérément apprécié cette modalité inscrite dans notre code civil. A l'époque, elles travaillaient à la transformation du droit de la famille au Maroc pour l'inscrire dans la modernité... Restons vigilants et n'ayons pas la mémoire courte.

Philippe Brewaays



**Sous l'égide de l'Observatori de Bioetica i Dret,
et de la Faculté de Droit, Universitat de Barcelona**

A l'initiative de :

**Fondation Francisco Ferrer (Espagne), La Libre Pensée (FNLP) (France),
Centre Action Laïque, (Belgique), Fédération des Amis de la Morale
Laïque (Belgique)**

Avec le concours de :

**International Humanist and Ethical Union (IHEU), Fédération
Humaniste Européenne (FHE), Athées et libres Penseurs de
Catalogne (ALPC), Union rationaliste (France)**

**Vendredi 30 septembre et
samedi 1er octobre 2011**

**Colloque international
de la laïcité et de la libre pensée**

Positions laïques en terme de « bioéthique » Bilan et perspectives

**Campus Universitat de Barcelona
Facultat de Dret de la Universitat de Barcelona
Avda. Diagonal, 684, 08034-Barcelona**

Programme et renseignements: www.faml.be - colloque@faml.be

En savoir plus...

Il était une fois un petit pays Européen où l'on ne vivait pas mal. Le niveau de sécurité sociale y était un modèle, la maladie n'entraînait pas automatiquement la pauvreté, on y trouvait du travail, et ceux qui n'en avaient pas pouvaient recourir au chômage. Ce pays pouvait s'enorgueillir d'un héritage culturel prestigieux où deux cultures se côtoyaient, se mélangeaient, se respectaient.

Evidemment cette image est trop idyllique: comme partout dans le monde les citoyens devaient se battre pour la défense de leurs droits, rien n'est jamais donné. Pour comprendre la situation actuelle il faut se rappeler l'histoire de ce pays. Sa population se partageait entre Francophones et Flamands, c'est toujours le cas, mais ils ne sont plus seuls à vivre dans « ce pays qui est le mien ». Les luttes sociales en Flandre prenaient racine dans un terrain linguistique divisé : les patrons et leurs familles parlaient français, les ouvriers flamand. En Wallonie l'industrialisation connaissait une extension spectaculaire, ce qui eut pour conséquence un afflux de travailleurs venus de Flandre à la recherche d'emploi dans ces nouvelles usines dont rien ne semblait devoir entraver le développement. Ces émigrés de l'époque n'étaient pas toujours les bienvenus –les gens ne se comprenaient littéralement pas- et les clichés (toujours connus et employés pour les « migrants » de nos jours) étaient incrustés dans les mentalités. On voyait alors des ouvriers qui partaient en vélo, en train, pour aller travailler dans le Borinage. Eux aussi sont mis en scène par Henri Storck dans son film «*Misère au Borinage* » Il suffit d'une promenade dans

les cimetières des régions industrielles pour se convaincre de la réalité de ce passé : on y trouve autant de noms flamands que francophones. La lutte sociale, la lutte contre l'humiliation, pour le respect, se compliquait en Flandre d'une composante linguistique : les ouvriers et les patrons étaient divisés par une langue différente. Malheureusement cette donnée n'a pas été comprise comme telle par le mouvement ouvrier et émancipateur, laissant ainsi toute la scène aux nationalistes. Je schématise évidemment mais simplement pour faire comprendre un peu l'atmosphère dans laquelle ce nationalisme a réussi à croître.

Pour être claire : tous les Néerlandophones ne sont pas des nationalistes, ni tous les Francophones des progressistes. Si les tensions communautaires existent, la FGVB-ABVV reste unie, tout comme le syndicat chrétien. Et des ponts sont jetés entre les deux communautés par des artistes, des intellectuels, des citoyens. Et nous voilà au 21^{ème} siècle, plus d'une année après la chute du gouvernement, une année après les élections et surtout après beaucoup de tentatives d'aboutir à un accord pour un nouveau gouvernement. Et rien ne semble possible. Alors qu'au début on

pouvait encore croire que le Nord et le Sud avaient voté tellement différemment que justement, former un gouvernement serait possible parce qu'il était clair même pour un aveugle, que pour arriver à un accord, il faudrait bien verser beaucoup d'eau dans peu de vin. Hélas c'était rêver trop. En Flandre en tout cas, l'impression dominait que tous les plans, les stratégies, étaient systématiquement rejetés s'ils venaient de l'autre « camp ». Et, dans le camp des progressistes, on lisait ces plans, ces stratégies, on les commentait, mais rien n'avancait. Maintenant je crains qu'on ait atteint le stade de l'indifférence, du désintérêt presque complet. Situation dangereuse pour la survie d'une démocratie. A l'heure actuelle les partis politiques gagnants aussi bien du Nord et du Sud du pays ne peuvent plus faire un compromis : le langage avec lequel ils ont défendu leurs opinions a été tellement militant que le moindre changement serait perçu comme une défaite. C'est le message qu'on peut lire dans la presse, c'est l'opinion qui circule parmi ceux qui abordent encore ce sujet. La vie continue, les gens n'ont pas l'impression qu'il leur manque un gouvernement. De nouvelles élections : n'en parlons pas, nous ne voulons plus voter, « ils » doivent trouver une solution, « ils » doivent nous laisser en paix. Voilà ce qu'on a réussi à faire de nos droits démocratiques. Les gens n'en veulent plus.

Ce petit pays Européen a donné pendant de longues années l'exemple du compromis : nous ne nous battons pas, nous discutons, parfois longtemps, mais il y avait toujours une solution qui émergeait, parfois tellement compliquée que personne ne la comprenait totalement, et tout le monde y voyait surtout ce que lui convenait le plus. Le conte de fée de ce petit pays avait tout pour finir comme tous les autres : Ils se marièrent et vécurent heureux.

Malheureusement, ceux qui en Flandre restent antinationalistes deviennent de plus en plus pessimistes : comme dans la réalité de la vie quotidienne, les couples, même ceux qui ont tout pour réussir leur mariage, demandent un divorce. Ne serait-ce que pour en finir avec une situation interminable.

Sans un ressaisissement de toutes les parties on en arrivera là.

Sonja Eggerickx



Massimo Montanari

Le manger comme culture

Librairie Arthème Fayard, 2010; 325 pages



Massimo Montanari enseigne l'histoire de l'alimentation à l'Université de Bologne. Il est avec Jean-Louis Flandrin l'un des principaux fondateurs de cette nouvelle discipline ou plus exactement de cette nouvelle manière d'aborder l'histoire, depuis qu'a paru sous leur double direction une Histoire de l'alimentation, chez Fayard, en 1996. Le préfacier du présent petit ouvrage, Jean-Pierre Devroey, fait cependant remarquer que l'intérêt scientifique pour l'alimentation a des antécédents avec, par exemple pour les dernières décennies, la civilisation de l'Occident médiéval de Jacques Le Goff (1964), civilisation matérielle et capitalisme : XVe - XVIIe siècle de Fernand Braudel (1ère édition en 1967) et surtout la trilogie des Mythologiques de Claude Lévi-Strauss, le Cru et le Cuit (1964), Du miel aux cendres (1967) et L'origine des matières de table (1968).

D'emblée, Montanari récuse l'idée assez répandue selon laquelle nourriture et nature sont associées. En effet, nous entrons dans le domaine de la culture dès l'instant où ce que nous mangeons est intentionnellement produit, préparé, donc transformé, ou encore choisi, selon des critères économiques, nutritionnels, symboliques, dans un dosage aux variations multiples. Et cela est perçu comme tel dès la plus haute antiquité, à l'intersection de la tradition et de l'innovation, du fait que savoirs, techniques et valeurs, bien ancrés, rendent l'homme capable d'expérimenter des réalités nouvelles. La tradition peut ainsi se définir comme « une innovation qui a réussi ».

Le livre s'articule en quatre parties. Les trois premières parcourent le temps et l'espace autour des thèmes de la construction par les humains de leur alimentation, dont les nouveaux apports dus aux voyages de découverte ; de l'invention de la cuisine, où l'on retrouve le lien entre le feu et la civilisation et les options entre le rôti et le bouilli ; et du plaisir du choix, où on prend conscience, entre autres, que le goût est un produit social mais aussi que certaines habitudes de bouche sont dues à de très lointaines dépendances envers le calendrier « naturel ». Tout cet ensemble est riche de notations diverses, telles ces sentences en forme de proverbes (« ce qui est le plus agréable au goût se digère le mieux » écrit un médecin milanais du 14e siècle), la problématique de la succession des mets au cours d'un repas, le rapport entre plaisir et santé, où la diète n'a pas, comme cela domine aujourd'hui le langage courant, le sens de restriction mais bien celui de règles alimentaires servant à « l'élaboration d'une culture gastronomique ». Mais... la « nouvelle diététique a introduit des concepts, des formules et des termes qui ne sont plus liés à l'expérience sensible : qui connaît la saveur des hydrates ou le goût des vitamines ? » Par parenthèse, rien que cette citation montre que Montanari traite son sujet avec humour, alliant le plaisir des mots à celui des évocations propices à la salivation ! C'est cette

science diététique qui, depuis le 19^e siècle, a modifié la «structure du goût» : dès la Rome antique et certainement jusques et y compris la Renaissance, était considérée comme équilibrée la nourriture qui « possédait en soi toutes les qualités nutritionnelles, manifestées et rendues sensibles par les diverses saveurs : le mets parfait était celui dans lequel toutes les saveurs (et donc toutes les vertus) étaient présentes simultanément. « Il s'agissait du sucré-salé, ou de l'aigre-doux mêlant sucre et agrumes ou miel et vinaigre, que l'on rencontre encore « dans les cuisines européennes les plus conservatrices » ou, à mon souvenir, dans les recettes de gibier traditionnelles.

Tout cela m'a paru fort stimulant – et ce n'est ici qu'un bref aperçu qui est dévoilé – mais c'est la quatrième partie qui a surtout retenu mon attention sous le titre « Alimentation, langage et identité ». En effet, la « grammaire du manger » est constituée d'un ensemble de conventions « analogues à celles qui donnent sens et stabilité aux langages verbaux », le système alimentaire n'étant pas la simple somme de produits et d'aliments mais bien « une structure (le mot est souligné) dans laquelle chaque élément a un sens ». On voit de quoi est composé le lexique du langage alimentaire, répertoire des denrées disponibles, plantes et animaux, qui « se précise d'une fois à l'autre en relation avec la situation environnementale, économique, sociale et culturelle » : ressources du terroir ou apports commerciaux, degré d'accessibilité selon les disponibilités du marché et le niveau des prix, acceptation ou refus en fonction des goûts et des options culturelles, dont les traditions religieuses, ces différences présupposent un langage commun. La morphologie, quant à elle, est constituée de l'adaptation des produits « aux diverses exigences de la consommation par le biais des pratiques culinaires » en les transformant en plats ou en mets aux divers usages et fonctions : un ensemble de mêmes ingrédients traités différemment aboutit à des résultats gastronomiques différents, tout comme les céréales permettent de faire du pain, des pâtes, des tourtes, de la polenta,... et si on y ajoute un « dulcifiant » (sucre, miel, raisins secs,...), on quitte la dimension nutritive pour celle du raffinement ou du festif.

La syntaxe sera constituée par l'ordonnance des plats au cours du repas « selon des critères de succession, d'association et de relation réciproque ». Certains éléments sont au centre de l'action, comme le plat de viande et/ou de céréales, qui peut être défini différemment selon les cultures et les classes sociales. D'autres ont rang de « compléments » : hors d'œuvre, entremets, desserts. Les sauces, essentielles, ont figure de conjonctions ou de prépositions alors que les condiments auraient plutôt une fonction adjectivale ou adverbiale...

Dernier aspect langagier, la rhétorique qui donne à la nourriture « sa pleine capacité expressive » et qui est « la manière dont celle-ci est préparée, servie et consommée ». Ainsi le « repas de travail » dont la forme rhétorique est la rapidité – souvent imaginaire, ajoute malicieusement Montanari – s'oppose à la durée plus longue du repas du soir en famille ou entre amis – mais n'y a-t-il pas alors trop souvent parasitage par l'intrusion de médias audiovisuels ?

Reste le rapport entre alimentation et identité, donc rapport à la culture et aux « racines ». Ces trois derniers concepts, présents dans le (mauvais) air du temps, vont dans le sens de la fermeture, de la méfiance de ce qui est différent et jusqu'à l'intolérance. Pour beaucoup, la culture culinaire est une permanence de terroir, survolant des oppositions et niant par là les possibilités

d'échanges. Le meilleur exemple est celui de la civilisation née de la rencontre entre la tradition romaine prolongée par le christianisme (le pain, le vin et l'huile) et la tradition « barbare » (la viande, surtout de porc, la bière et les graisses animales) transformant ces aspects alimentaires en « valeurs » par rapport aux habitudes de table et aux interdits de cette autre civilisation, musulmane, qui se mettait en place à l'est et au sud de la Méditerranée – jusqu'en al Andalus ! – à partir du 7^e siècle. Or dans le domaine alimentaire – culinaire- gastronomique, il n'y a pas plus de permanence que dans celui de la langue. Sauf spécialistes, il n'y a plus personne à pouvoir lire la chanson de Roland dans sa version d'époque ; que d'hésitations à interpréter telle phrase de Rabelais ou de Montaigne, sans parler de certaines tournures de nos auteurs dits classiques... Il en va de même pour la cuisine : pas de permanence, des apports extérieurs continuels en plantes et en techniques. Canne à sucre, agrumes, aubergines ou encore épinards nous ont été légués par les Arabes ou ont transité par eux, de même que le riz ou la coutume des pâtes sèches, Montanari, en bon Italien, rappelle ainsi que la tomate et le maïs nous viennent d'Amérique, tout comme la pomme de terre.

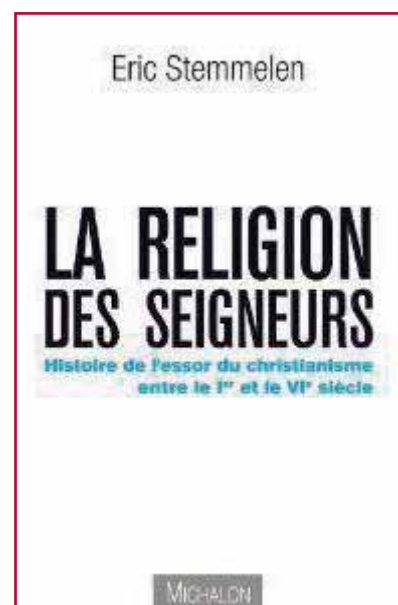
Les cuisines actuelles, même celles qui se veulent traditionnelles, ne sont donc « pas une réalité atavique, mais le point d'arrivée, bien évidemment provisoire, d'une évolution historique complexe ». Et Montanari d'insister à propos de la métaphore des racines : « l'identité n'existe pas à l'origine mais au terme du parcours ». Il rappelle, avec la leçon de Marc Bloch, qu'il faut se méfier du mythe des origines, pour le manger comme pour les peuples et les nations...

Guy Jaspard

Prochaine chronique :

Eric Stemmelen

La religion des seigneurs – histoire de l'essor du christianisme entre le I^{er} et le VI^e siècle.





Suite de la page 4

du tabac qui est relativement dissuasive. Certes, selon le CRIOC (Centre de Recherche et d'information des Organisations de Consommateurs), elle a engendré un recul régulier mais lent du nombre de fumeurs⁵. Mais parallèlement on assiste à un glissement inquiétant dans l'âge de la « première cigarette », qui se situe de plus en plus tôt⁶. Les producteurs, pour compenser les pertes de profits dues aux campagnes anti-tabac, notamment aux États-Unis, multiplient les initiatives meurtrières : par exemple, la mise sur le marché de cigarettes parfumées au jus de prune, au cacao ou au miel, dont raffolent particulièrement les enfants, mais qui sont encore plus toxiques que les cigarettes classiques⁷. Pire encore, dans les pays du Tiers Monde, ils prennent pour cible un public de plus en plus jeune. Le sommet de l'ignominie est sans doute atteint en Inde où, pour créer le plus tôt possible l'assuétude au tabac, ils ont lancé sur le marché un dentifrice à la nicotine, aux vertus soi-disant désinfectantes, et destiné spécialement aux jeunes⁸.

Finalement le calcul cynique de l'État, que nous dénonçons plus haut, s'avère erroné. Car le coût économique des maladies engendrées par le tabagisme actif et passif

dépasse largement les bénéfiques fiscaux prélevés sur le tabac. Selon la Banque Mondiale, dans les pays riches, le tabagisme intervient pour 6 à 15% dans le budget de la santé publique. En Belgique, on peut compter 1 442 millions d'euros dépensés par la sécurité sociale pour couvrir les soins de santé liés au tabagisme. Si l'on y ajoute les pertes économiques liées à l'absentéisme et aux conséquences des décès prématurés, on doit doubler largement ce chiffre⁹.

Merci donc à la Cour constitutionnelle qui a eu le courage de mettre fin à une loi partielle et partielle, emplâtre dérisoire au tabagisme qui fait tant de ravages. Cependant il s'agira de veiller, dès le 1er juillet prochain, à strictement appliquer, sans plus aucune entourloupette, la législation révisée. Et la victoire n'est pas assurée quand on sait que la loi, pourtant minimaliste, du 1er janvier 2007, était systématiquement violée par 60% des cafés et 33% des restaurants.¹⁰ Et que, aux dernières nouvelles, 18% des cafetiers sont décidés à violer encore la nouvelle législation¹¹ !

5 Selon le CRIOC, « Farde de documentation tabac » pp.12-13, on est passé de 40% de fumeurs réguliers à 20% aujourd'hui mais il a fallu près de 30 ans pour y arriver !

6 Ibidem, CRIOC, pp.41-43.

7 Ibidem, CRIOC, pp.39-40.

8 Voir « Le tabac chez les jeunes » <http://www.la-cigarette.com/jeunes.html>

9 Ibidem, CRIOC, p70.

10 Voir Le Soir du 20/05/2008.

11 Voir Le Soir du 12/05/2011 <http://www.lesoir.be/actualite/belgique/2011-05-12/un-cafetier-sur-cinq-ne-compte-pas-respecter-l-interdiction-de-fumer-839556.php>

La Hulotte

La Boutique Laïque

PROMOS ÉTÉ 2011



**Roller Parker
avec flambeau**

~~7 €~~ **6 €**

Lots



Roller & casquette

~~10 €~~ **8,5 €**



**Parure acier
avec flambeau**
stylo bille à écriture bleue
et porte-mine HB (0,7 mm)

~~8 €~~ **7 €**



**Parure acier
& casquette**

~~11 €~~ **9,5 €**

Promotions valables jusqu'au 31/8/11

La Boutique Laïque - 54 Avenue de Stalingrad - 1000 Bruxelles
Tél : 02 476 92 83 - Fax : 02 476 94 35 - boutique@faml.be